

Référence

BOA SKIN F

Déclaration UE 2016 / 425

Gant HPPE, fil inox enduction mousse de nitrile



TDM 13997/F : 30.8 N

Caractéristiques :

- Gant fibre polyéthylène, HPPE, fil inox, & élasthanne, enduit mousse de nitrile
- Renfort Pince nitrile
- Jauge 18
- Gant tactile
- Poignet élastique avec surjet de couleur indiquant la taille.
- Tailles disponibles : 5 à 13.
- Longueur : 22 à 27 cm, selon la taille.

Précautions d'emploi :

- Avant toute réutilisation, vérifier que les gants ne présentent pas de défaut, trou, déchirure ou d'usure anormale.
- Porter les gants sur des mains sèches et propres. Il est recommandé de procéder à un essai préalable des gants, les conditions réelles d'utilisation pouvant différer de celles des essais UE de type.

Limites de protection :

- Ne pas utiliser pour la manipulation d'objets d'une température > 100°C.
- Ne pas utiliser pour la manipulation de produits chimiques ou liquides.



4 X 4 3 F



X 1 X X X X

Risques intermédiaires – Cat. II

EN 420 / 03 + A1 / 09 – EN 388 / 2016 – EN 407 / 2004 - EN ISO 13997

Déclaration délivrée par ZVD n°1493

Niveaux des performances :

- Abrasion : 4 / 4
- Coupure EN 388 / 2016 : X / 5
- Déchirure : 4 / 4
- Perforation : 3 / 4
- Coupure EN ISO 13997 : F / F
- Comportement eu feu : X / 4
- Chaleur de contact : 1 / 4
- Chaleur convective : X / 4
- Chaleur radiante : X / 4
- Petite Projection métal liquide X / 4
- Grosse Projection métal liquide X / 4

Conditionnement :

- Sachet : 10 paires.
- Carton : 100 paires.

Utilisations recommandées :

- Manipulation de pièces coupantes sèches ou grasses.
- Industrie, mécanique ...

Innocuité, confort & dextérité :

- Dextérité, niveau 5.
- Cet EPI ne contient pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'utilisations.

Entretien et stockage :

- Aucun entretien particulier n'est préconisé.
- Il est conseillé de stocker les gants dans un endroit frais, sec et aéré, à l'abri de la lumière.
- La destruction en fin de vie doit être contrôlée et respecter les exigences européennes de traçabilité et de respect de l'environnement.